



RESOLUTIONS POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020/2021

1^{ère} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au Président, au Vice-Président, au Trésorier pour représenter le Comité Départemental de Loire Atlantique lors des élections de la Fédération Française de Gymnastique.

2^{ème} résolution :

L'assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au président ou son représentant pour désigner toute personne habilité à le représenter dans les instances juridiques, pénales et autres.

3^{ème} résolution :

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris l'avis du Comité Directeur, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de maintenir le montant de la cotisation du Comité Départemental à 95 € pour la saison 2020 / 2021.

4^{ème} résolution :

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris l'avis du Comité Directeur, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de maintenir les tarifs des droits d'engagements comme la saison dernière, à savoir

Catégories	Individuel(le)	Equipes/Ensembles
Coupe formation GAF/GR	12	
Performance GAM/GAF	24	
Performance GAM/GAF		26
Fédéral GAM/GAF		26
Nationale / TF GR	17	
Fédéral GAM/GAF	17	
Perf /Fédérale /Région GR		24
Rencontre Petite Enfance	2,00	
Rencontre de Proximité	1,50	